

Recours introduit le 5 février 2007 — Commission des Communautés européennes/Grand Duché de Luxembourg

(Affaire C-51/07)

(2007/C 69/24)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: Commission des Communautés européennes (représentant: M. Condou-Durande, agent)

Partie défenderesse: Grand Duché de Luxembourg

Conclusions

— constater qu'en ne prenant pas les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la directive 2003/110/CE du Conseil, du 25 novembre 2003, concernant l'assistance au transit dans le cadre de mesures d'éloignement par voie aérienne ⁽¹⁾, et, en tout état de cause, en ne les ayant pas communiquées à la Commission, le Grand Duché de Luxembourg a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de cette directive;

— condamner le Grand Duché de Luxembourg aux dépens.

Moyens et principaux arguments

Le délai pour la transposition de la directive 2003/110/CE a expiré le 5 décembre 2005.

⁽¹⁾ JO L 321 du 6.12.2003, p. 26.

Recours introduit le 6 février 2007 — Commission des Communautés européennes/République hellénique

(Affaire C-53/07)

(2007/C 69/25)

Langue de procédure: le grec

Parties

Partie requérante: Commission des Communautés européennes (représentants: M. Patakia et C. Zadra)

Partie défenderesse: République hellénique

Conclusions

— constater que, en n'adoptant pas, ou en tout cas en ne communiquant pas à la Commission, les mesures législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la directive 2004/104/CE ⁽¹⁾ de la Commission, du 14 octobre 2004, portant adaptation au progrès technique de la directive 72/245/CEE du Conseil relative aux parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) des véhicules et portant modification de la directive 70/156/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques, la République hellénique a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de cette directive;

— condamner la République hellénique aux dépens.

Moyens et principaux arguments

Le délai imparti pour la transposition de la directive 2004/104/CE en droit national a expiré le 31 décembre 2005.

⁽¹⁾ JO L 337 du 13.11.2004, p. 13.

Recours introduit le 7 février 2007 — Commission des Communautés européennes/Royaume d'Espagne

(Affaire C-58/07)

(2007/C 69/26)

Langue de procédure: l'espagnol

Parties

Partie requérante: Commission des Communautés européennes (représentants: M. Condou-Durande et A. Alcover San Pedro, agents)

Partie défenderesse: Royaume d'Espagne